

Décision n° 2025-07 du 24/02/2025 - Nomination à l'ANSM (BROTONS Claire)

La directrice générale de l'ANSM,

Vu le code de la santé publique et notamment les articles L. 5311-1 et suivants et R. 5322-14 ;

Vu la loi n° 2011-2012 du 29 décembre 2011 relative au renforcement de la sécurité sanitaire du médicament et des produits de santé ;

Vu le décret n° 2012-597 du 27 avril 2012 relatif à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;

Vu le décret du 31 octobre 2024 portant nomination de la directrice générale de l'ANSM – Madame PAUGAM-BURTZ (Catherine) ;

Vu la décision DG n° 2012-237 du 24 septembre 2012 modifiée portant organisation de l'ANSM ;

Vu la décision DG n° 2012-238 du 24 septembre 2012 modifiée portant nominations à l'ANSM ;

Décide

Article 1er

L'article 19 de la décision DG n° 2012-238 du 24 septembre 2012 susvisée est modifié comme suit :

Le cinquième alinéa est remplacé par les dispositions suivantes :

« - Madame BROTONS (Claire) est nommée cheffe du pôle antalgie, anesthésie, rhumatologie, médicaments des addictions ;
».

Article 2

La présente décision, qui entre en vigueur le 4 mars 2025, sera publiée sur le site internet de l'ANSM.

Fait, le 24 février 2025

Catherine PAUGAM-BURTZ
Directrice générale

● En lien avec cette information

PUBLIÉ LE 25/02/2025

Décision n° 2025-08 du 24/02/2025 -
Délégation de signature à l'ANSM

